

## Descriptif de module

Domaine : Economie et Services  
Filière : Droit économique, à plein temps et à temps partiel  
Orientation/axe : Métier (Droit)

### 1. Intitulé de module

### Option secondaire

2026-2027

Code : 746-6

**Type de formation :** Bachelor  Master  MAS  DAS  CAS  Autres :**Niveau :**

- Module de base  
 Module d'approfondissement  
 Module avancé  
 Module spécialisé  
 Autres

**Caractéristique pour filière Droit économique :** Module dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le règlement de filière Bachelor of Science en Droit économique**Type :**

- Module principal  
 Module lié au module principal  
 Module facultatif ou complémentaire  
 Autres :

**Organisation temporelle :**

- Module sur 1 semestre  
 Module sur 2 semestres  
 Semestre d'automne  
 Semestre de printemps  
 Autres :

### 2. Organisation

Crédits ECTS : 5

Langue principale d'enseignement :

- Français  Italien  
 Allemand  Anglais  
 Autres :

### 3. Prérequis

 **Droit économique :**

- PT : avoir validé les modules des semestres 1 et 2 des études à plein temps **et** avoir suivi les modules des semestres 3 et 4 des études à plein temps
- TPart : avoir validé les modules des semestres 1 à 4 des études à temps partiel **et** avoir suivi les modules des semestres 5 et 6 des études à temps partiel

- Pas de prérequis  
 Autres :

### 4. Compétences visées / Objectifs généraux

La FIFA, l'UEFA et le Comité International Olympique ont leur siège en Suisse. Il en va de même pour le Tribunal Arbitral du Sport – responsable pour la résolution des conflits liés au sport au niveau mondial – et, en partie, de l'Agence mondiale antidopage. Il en découle que le cadre juridique qui s'applique à plusieurs piliers du sport international est fourni par le droit de notre pays. Le juriste suisse bénéficie donc d'une position privilégiée pour s'aventurer – et éventuellement se spécialiser – dans le monde sportif.

L'objectif de cette option est de guider les étudiants à travers les domaines principaux qui composent le « droit du sport » et de leur fournir une vision globale de l'organisation du sport national et international, ainsi que des connaissances pointues liées à des sujets choisis. Il s'agira d'utiliser des compétences acquises lors de la formation BL (p. ex. le droit des contrats) pour comprendre et étudier des applications plus spécifiques (p. ex. les contrats sportifs) mais aussi de découvrir de nouveaux sujets (p. ex. le droit du dopage). Cette option offrira aussi l'opportunité de se pencher sur le « côté obscur » du sport, et d'étudier des cas récents comme le scandale de la FIFA et le phénomène des paris illégaux.

Au terme du cours, l'étudiant-e sera en mesure de :

- Restituer ses connaissances pointues sur les enjeux juridiques liés au sport suisse et international.

- Expliquer la structure et le fonctionnement des principales institutions responsables de l'organisation et du déroulement du sport suisse et international.
- Résoudre des problèmes juridiques liés au droit du sport.
- Comprendre les tensions qui existent entre le droit du sport et les droits nationaux.

## 5. Contenu et formes d'enseignement

Thèmes abordés :

- Organisation du sport suisse, européen et mondial ;
- Associations (UEFA, FIFA, etc.) ;
- Dopage ;
- Tribunal Arbitral du Sport (TAS) : procédure et jurisprudence ;
- Contrats sportifs ;
- Grandes manifestations (Jeux Olympiques, Coupe du Monde, etc.) ;
- Aspects économiques ;
- Criminalité (blanchiment, paris, hooliganisme, etc.).

Le cours prévoit d'alterner la théorie et la pratique par :

Des cours théoriques riches en exemples et axés sur l'actualité ; Des études de cas et des exercices.

## 6. Modalités d'évaluation et de validation

L'OS sera clôturée par un **examen écrit individuel sans moyens auxiliaires de 90 minutes** qui aura lieu obligatoirement durant la session d'examens.

- Les examens individuels de la session de remédiation peuvent être oraux d'une durée de 15 minutes par candidat-e, précédés d'une préparation de 15 minutes également. L'enseignant-e responsable de l'OS sera en charge de proposer à la direction de filière un-e expert-e obligatoire choisi-e parmi les collègues officiant déjà à la HEG Arc.

**Règle(s) de validation :**

Cf. modalités d'évaluation et de validation, résultat arrondi au 1/10 de point.

**Critères de réussite :**

N >= 4.0 :	Module acquis
3.5 <= N < 4.0 (Fx) :	Remédiation du module
N < 3.5 :	Répétition du module

## 7. Modalités de remédiation et de répétition

- Remédiation possible pour les examens
- Remédiation possible pour le travail individuel ou de groupe de la manière suivante :
  - les conditions de remédiation sont notifiées par mail au groupe ou à la personne concernée.
- Pas de remédiation pour
  - les travaux de semestre individuels ou de groupe
  - les contrôles continus
- Autre (précisez) : en cas d'examen de remédiation (indépendamment de la session durant laquelle la remédiation a lieu)
  - la note de chaque travail de semestre éventuel, individuel ou de groupe, sera reprise
  - la note de chaque contrôle continu éventuel sera reprise avec la même pondération pour le nouveau calcul de la note de l'unité de cours remédiée.
  - les points de bonus éventuels ne seront pas repris.

## 8. Remarques

Dans l'éventualité d'une visite d'entreprise ou autre activité extra muros (sous réserve à ce jour), les frais de déplacement sont à la charge des étudiants.

## 9. Bibliographie

-

## 10. Enseignants

- Luca Brunoni (MLaw en droit du sport et des affaires, Maître d'enseignement HES à l'ILCE (HEG Arc)), enseignant principal
- Matthieu Perruchoud (Docteur en droit du sport, Maître d'enseignement HES à la HEG Arc)
- Participation d'intervenants externes ou internes (selon le programme)

Nom du responsable de module : Luca Brunoni

Descriptif validé le xx août 2026 par le Conseil de Direction HEG Arc